Rentrée scolaire

2026-2027



ÉCOLE DES VALLONS

Mot de présentation

Chers élèves et parents,

Bienvenue à l'école des Vallons pour une nouvelle année scolaire pleine de découvertes et d'apprentissages. Nous sommes ravis de vous accueillir et de partager cette aventure éducative avec vous.

Notre équipe est dédiée à offrir un environnement stimulant et bienveillant où chaque enfant peut s'épanouir et développer ses compétences. Nous croyons fermement que la collaboration entre l'école et la famille est essentielle pour le succès de nos élèves.

Nous vous encourageons activement à participer à la vie scolaire, que ce soit par le biais de réunions de parents ou d'événements scolaires. Ensemble, nous pouvons créer une communauté dynamique et solidaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou préoccupations. Nous sommes ici pour vous soutenir et assurer que chaque élève ait une expérience scolaire enrichissante et positive.

Bonne année scolaire à tous!

Cordialement,

L'équipe de l'École des Vallons

Informations générales

Directrice : Cynthia Dessureault

Responsable du service de garde : Shirley Ross

Secrétaire:

	Des Vallons
Coordonnées École	2281, rue Bergeron Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0 Téléphone : 819-268-2639 postes 5700 Courriel : vallons@cssenergie.gouv.qc.ca
Coordonnées Service de garde	Téléphone : 819-268-2639 poste 5704 Courriel : sdg012@cssenergie.gouv.qc.ca

Informations générales

	Des Vallons
CIUSSS de Maskinongé	Téléphone : 819-228-2731
Le centre jeunesse de la Mauricie-Centre-de-Québec	Téléphone : 1-800-567-8520
Maison des Jeunes au Bout du monde	Téléphone : 819-268-2709
Jeunesse, J'écoute	Téléphone : 1-800-668-6868
Centre prevention Suicide	Téléphone : 819-379-9238 Ou 1-866-277-3553
Tel-Jeunes	Téléphone : 1-800-263-2266
Sûreté du Québec	Téléphone : 819-228-2774
Allo prof	Téléphone : 1-888-776-4455 Courriel : www.alloprof.qc.ca

Horaire de l'école

	Des Vallons
Heure d'arrivée	7 h 40
Entrée	7 h 50
Période 1	7 h 55 à 8 h 55
Période 2	8 h 57 à 9 h 57
Récréation	10 h 00 à 10 h 16
Période 3	10 h 19 à 11 h 19
Dîner	11 h 29 à 12 h 39
Entrée	12 h 44
Période 4	12 h 49 à 13 h 49
Récréation	13 h 52 à 14 h 08
Période 5	14 h 11 à 15 h 11

En tout temps, il est interdit aux élèves de se présenter dans la cour avant l'heure du début de la surveillance. De plus, les élèves ne fréquentant pas le service de garde ne sont pas autorisés à s'y présenter durant les périodes où celui-ci est en fonction.

Retards

Nous demandons votre collaboration afin que votre enfant arrive à l'heure à l'école. En début de journée, l'enseignant(e) explique le programme de la journée. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant. L'élève qui arrive en retard peut se sentir bousculé et ne pourra pas rattraper le temps perdu. S'il y a un retard, veuillez passer par le secrétariat.

Contrôle des absences

Il est de la responsabilité des parents de signaler les absences et retard de l'enfant le plus rapidement possible afin d'assurer sa sécurité.

Absence, retard ou départ hâtif en classe

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif via la plateforme clic école, dans la tuile absences. Vous devez, idéalement, le faire avant le début des classes.

Pour plus de facilité et de rapidité, téléchargez l'application clic école sur votre cellulaire. Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance lorsque vous prenez, par exemple, un rendez-vous médical ou autre. Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'Internet, il sera possible de laisser un message sur la boite vocale de l'école en mentionnant les nom de l'enfant et de l'enseignant(e), le motif et la durée de son absence. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. Veuillez noter que l'utilisation de l'application est à prioriser.

Lorsqu'une absence est déclarée dans clic école, elle ne sera visible à l'enseignante que la journée même. Si vous souhaitez l'informer à l'avance, veuillez, svp, lui en faire part par courriel.

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde

PAR TÉLÉPHONE SEULEMENT

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez communiquer avec la responsable par téléphone au 819-268-2639 poste 9.

Circulation contrôlée dans l'école

Lorsque vous entrez dans l'école, vous devez vous présenter au secrétariat ou à l'accueil du service de garde. Veuillez noter qu'il n'y a pas de secrétaire le vendredi. Merci de patienter à l'entrée jusqu'à ce qu'un membre du personnel vienne vous accueillir.

Le personnel qui vous accueillera utilisera le système de communication interne pour demander votre enfant ou pour prévenir le personnel de votre arrivée. Pour des raisons de sécurité, toute circulation à l'intérieur de l'école est interdite sans autorisation.

Lorsque vous venez reconduire votre enfant le matin ou le midi, nous vous demandons de le laisser se rendre seul dans la cour d'école.

Si vous souhaitez rencontrer une enseignante ou une éducatrice, vous devez prendre rendez-vous en téléphonant à l'école ou au service de garde.

Bicyclettes et autres

L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques et devrait porter son casque. Le bris, la perte ou le vol n'est pas de la responsabilité de l'école. Nous conseillons que votre enfant attache son vélo à l'aide d'un cadenas. Il est interdit de l'utiliser sur le terrain de l'école, incluant le stationnement. Par conséquent, l'enfant doit descendre de son vélo et marcher à côté de celui-ci dès qu'il entre sur le terrain de l'école. La décision de venir à vélo à l'école revient aux parents.

Objets personnels et appareils électroniques

Les appareils électroniques (cellulaire, tablette, montre intelligente) ne sont pas autorisés à l'école. En ce qui concerne les objets personnels, ils seront autorisés seulement lorsque l'enfant aura la permission d'un membre du personnel de l'école (ex. : activité récompense). Le bris, la perte ou le vol n'est pas de la responsabilité de l'école. En ce qui concerne l'utilisation d'objets sensoriels nécessaires aux apprentissages, cela doit être préalablement autorisé par les intervenants concernés.

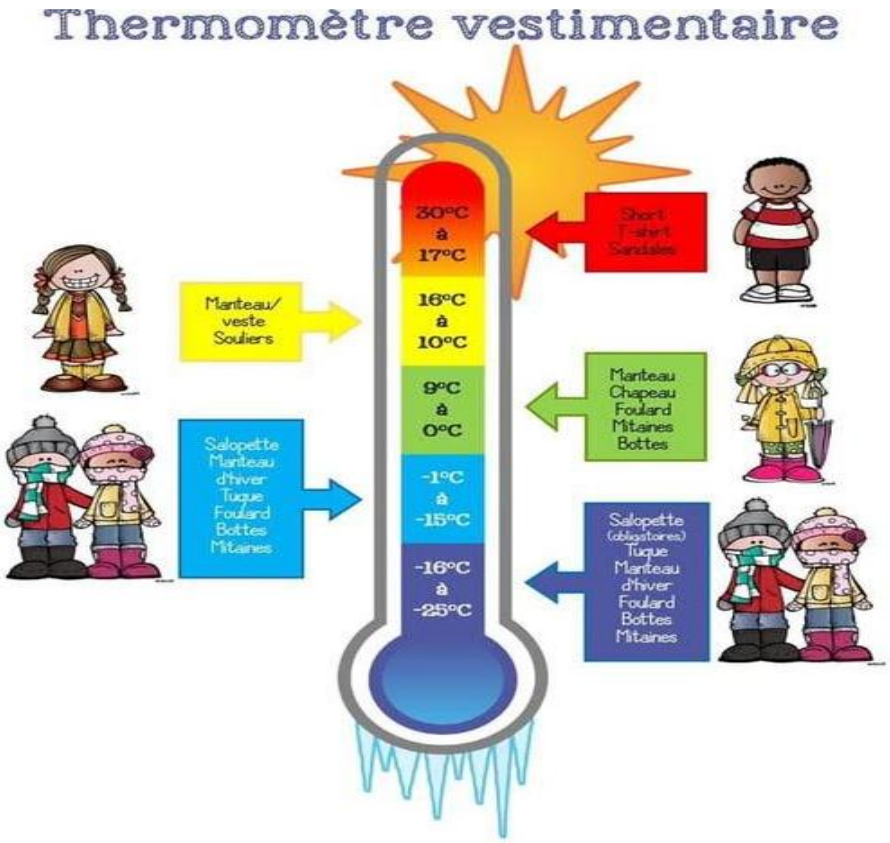
En ce sens, nous vous recommandons de vérifier quotidiennement le sac à dos de votre enfant ainsi que les poches de son manteau.

Tenue vestimentaire

Nous demandons aux élèves de porter une tenue vestimentaire décente et appropriée à l'endroit public qu'est l'école. Les chaussures doivent être sécuritaires compte tenu des jeux pratiqués lors des sorties à l'extérieur. **Le port de la sandale de plage (« gougounes ») n'est pas autorisé. Tous types de chaussures doivent s'attacher en arrière. (Incluant les Crocs)**

Le personnel se réserve le droit d'intervenir sur l'habillement de l'enfant lorsqu'il le juge inapproprié : vêtements trop courts, transparents, vêtements portant des messages incitant à la violence ou ayant un caractère haineux, etc.

Voici une ressource pour vous aider à faire des bons choix de vêtements selon la température.



Matériel prêté aux élèves

Les enfants sont responsables du matériel qui leur est prêté (manuels scolaires, matériel informatique comme les Chromebook, etc.). Dans le cas où il y a perte ou bris de ce matériel, nous nous verrons dans l'obligation de le facturer aux parents de l'enfant.

Comportements attendus

Les comportements attendus seront enseignés de façon explicite en début d'année. Après une modélisation de l'adulte, les élèves seront invités à pratiquer ce qu'ils ont appris. Nous inviterons les parents à en discuter avec leurs enfants afin de renforcer l'importance d'adopter ces comportements. Si cela s'avère plus difficile pour certains élèves, ils seront encadrés par différentes interventions qui les aideront à progresser.

Dans le cas de gestes plus graves portant atteinte à l'intégrité et à la sécurité d'une personne (violence de tous types, menaces, intimidation, harcèlement, etc.), l'école communiquera avec vous et vous informera des mesures mises en place. L'intention, la répétition et la gravité reliées au geste posé seront également prises en compte par l'intervenant. Les mesures du *Plan de lutte contre la violence et l'intimidation* seront appliquées.

Vous recevrez, via *clic école* des observations et interventions en lien avec les comportements de votre enfant (comportements positifs ou comportements à surveiller, à modifier ou à risque).

Grilles des comportements attendus

École des Vallons

	En tout temps, je refuse de participer à toute forme de violence ou d'intimidation et je dénonce les situations inacceptables					J'utilise le Monsieur/Madame et vous lorsque je m'adresse aux adultes.			
	Classe	**Cour**	**Toilettes**	**Gymnase**	**Service de garde**	**Corridors et aires communes**	**Biblio**	**Zone de départ Autobus**	**Art.dram Anglais**
Nos valeurs **Curiosité** **Bienveillance** **Plaisir**	Je lève la main pour parler et j'attends mon tour de parole; Je prends soin du matériel et de mon environnement; J'adopte une position d'écoute active; Je fais de mon mieux et je persévère malgré les difficultés.	Je respecte les règles de jeu de ma zone; Je prends soin du matériel et de mon environnement; Je range le matériel; Je coopère avec le surveillant lorsqu'il s'adresse à moi; J'adopte des comportements sécuritaires; À la cloche, j'arrête de jouer et je me dirige à l'endroit demandé.	Je respecte mon intimité et celle des autres; Je garde mon environnement propre; Je lave mes mains.	Je lève la main pour parler et j'attends mon tour de parole; Je prends soin du matériel et de mon environnement; Je range le matériel ; J'adopte une position d'écoute active; Je fais de mon mieux et je persévère malgré les difficultés ; J'adopte des comportements sécuritaires ; Je suis bon joueur.	Au signal de l'adulte, j'écoute la personne qui parle; Je prends soin du matériel et de mon environnement; Je range le matériel; Je fais de mon mieux et je persévère malgré les difficultés; J'adopte des comportements sécuritaires; Je reste dans l'espace attendu et je respecte la bulle des autres; J'adapte le volume de ma voix selon l'activité proposée.	Je marche et je circule à droite; Je respecte l'espace et le rythme des autres; J'agis de façon sécuritaire; Je range mes effets personnels; Dès que je suis dans l'école, je diminue le volume de ma voix; J'utilise les règles pour utiliser les banquettes.	Je prends soin du matériel et de mon environnement; J'effectue le retour de mes livres à la date prévue; Je place aux bons endroits le matériel commun (livres, réglettes, chaises); Je diminue le volume de ma voix.	Lorsque je débarque de l'autobus, je me dirige immédiatement dans la cour; J'adopte des comportements sécuritaires; J'ai en ma possession ma carte d'embarquement; Lors du départ de l'école, j'attends à l'endroit désigné par l'adulte.	Je lève la main pour parler et j'attends mon tour de parole; Je prends soin du matériel et de mon environnement; J'adopte une position d'écoute active; Je fais de mon mieux et je persévère malgré les difficultés.

Interventions éducatives pouvant être utilisées à l'école

Mesures de renforcement	Mesures d'aide et de soutien	Mesures de réparation	Mesures disciplinaires
• Donner une rétroaction positive à l'élève (verbale ou gestuelle) • Utiliser un signe de complicité • Avoir un privilège personnel ou de groupe • Passer un moment privilégié avec l'adulte • Participer à une récréation prolongée • Vivre une période récompense • Avoir une responsabilité spéciale • Inscrire les comportements positifs sur *Clic école* • Valoriser un talent personnel devant le groupe • Utiliser une feuille de suivi des progrès, des réussites ou des fiertés	• Aider l'élève à retrouver son calme • Avoir une discussion avec l'élève • Enseigner et modéliser les comportements attendus • Faire des pratiques guidées • Vivre des ateliers d'habiletés sociales • Pairer l'élève avec un élève prosocial • Utiliser le langage conceptuel, des routines imagées et/ou des aide-mémoires • Être à proximité d'un adulte lors des déplacements et/ou lors des récréations. • Mettre en place une feuille de route personnalisée • Rencontrer un intervenant de l'école • Dédramatiser les erreurs avec l'élève • Utiliser l'humour • Offrir une pause à l'élève (dans la classe, dans le corridor ou dans le local d'apaisement)	• Impliquer l'élève victime dans le choix du geste de réparation • Demander des excuses verbales ou écrites • Aider un pair ou un adulte • Nettoyer ou réparer ce qui a été endommagé • Trouver une solution ou une alternative au geste posé • Faire la promotion, dans l'école, de la règle enfreinte • Compléter un contrat d'engagement avec l'élève	• Demander à l'élève de faire une réflexion à l'interne ou à l'externe • Perdre un privilège • Reprendre un travail à l'école ou à la maison • Reprendre du temps à l'école • Être suspendu à l'interne ou à l'externe • Limiter les contacts avec la ou les victimes • Effectuer des déplacements supervisés • Compléter un contrat d'engagement avec l'élève • Rencontrer l'élève avec la direction

Signatures

Collaboration des parents et engagement de l'élève

Nous avons pris connaissance, avec notre enfant, du « Tableau des comportements attendus » et nous vous assurons de notre entière collaboration.

_____

Signature de l'autorité parentale

Je suis un élève responsable de ma réussite et je m'engage à adopter les comportements attendus de l'école.

_____

Signature de l'élève

Protecteur national de l'élève
Québec

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Tu vis une situation problématique à l'école?



Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question:

- **quebec.ca/droits-eleve**
- **téléphone/texto : 1-833-420-5233**
- **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires:

1. Parles-en à la personne concernée ou à son supérieur immédiat
2. Contacte le responsable du traitement des plaintes
3. Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.